



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : DGA Ressources
Réf : IS/LS-04/26
Tél. : 04 66 56 11 89

C2026_02_09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (102) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valéry BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Annie TEMPIER suppléante de Philippe TALAGRAND, Julie LOPEZ DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, Guy CHERON, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Henri CROS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Laurence BULTEZ-CADET, Bruno BIONDINI, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD, Max ROUSTAN, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALDEJO, Marc BENOIT, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Christian CHAMBON, Hubert DUMAS, Frédérique COUDEYRE, Catherine DAUFÈS-ROUX, Muriel GANSTER, Ysabelle CASTOR, Coralie CHAZEL, Jean-Régis MASSON, Sylvie TRIBES, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Céline FONTBONNE, Mickaël THERY, Raphaële NAVARRO, Pierre MARTIN, Jennifer WILLENS, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Léa BOYER,

POUVOIRS (9) : Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Frédéric GRAS, Georges DAUTUN pouvoir à Jean-Claude D'ANTONA, Catherine LARGUIER pouvoir à Alain BENSAKOUN, Corinne RAVAUD pouvoir à Ysabelle CASTOR, Jérôme MEYNIER pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Fabien PELAT pouvoir à Jenny-Rose GUERCHOUX, Angélique PEIRETTI-GARNIER pouvoir à Éric PLANTIER, Lucas CELESTE pouvoir à Philippe RIBOT

ABSENTS EXCUSÉS (1) : Thibault PELLISSIER

Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1612.30,

Vu la délibération C2023_04_02 du 12 octobre 2023 portant adoption du référentiel M57 au 1^{er} Janvier 2024,

Vu la délibération C2023_05_03 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2023 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération C2025_03_07 du Conseil de Communauté du 03 juillet 2025 modifiant le Règlement Budgétaire et Financier de la communauté d'Alès Agglomération,

Considérant que ce Règlement Budgétaire et Financier (RBF) a pour objet de préciser les règles comptables et financières en vigueur, qui s'imposent au quotidien au sein de la collectivité, notamment les modalités d'adoption du budget, les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de Programme et d'Engagement et de la fongibilité des crédits,

Considérant qu'il a pour intention de clarifier et de partager un ensemble de règles budgétaires, comptables et financières au sein d'un document unique et de regrouper les règles fondamentales auxquelles est soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire,

Considérant qu'il ne s'agit pas de figer définitivement les processus mais plutôt d'harmoniser les méthodes et renforcer la cohérence des outils et la transparence des procédures,

Considérant que l'assemblée délibérante doit, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, établir un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

ADOPTE

Le Règlement Budgétaire et Financier, ci-annexé, pour le budget principal et ses budgets annexes, applicable dès sa publication,

DÉCIDE

Le Règlement Budgétaire et Financier pourra faire l'objet de mises à jour en fonction de modifications législatives, réglementaires ou organisationnelles.

Votants : 111
Pour : 111 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENOQ

